



**AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE**  
**Marché public de travaux**

**CONSTRUCTION DE LA MAISON DES SERVICES AU PUBLIC A IRACOUBO**

**Travaux de BÂTIMENT & VRD**

**1. Pouvoir Adjudicateur / Maître de l'Ouvrage**

Communauté des Communes des Savanes (CCDS)  
1 rue Raymond Cresson – BP 437  
97310 Kourou  
Téléphone : 0594 22 01 17

**Mandataire**

SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DE KOUROU (S.IM.KO)  
33, avenue Jean Jaurès – BP 812  
97388 KOUROU CEDEX  
Téléphone : 0594 32 10 34  
Télécopie : 0594 32 29 95  
Profil d'acheteur : <http://simko973.e-marchespublics.com>

**2. Procédure de passation**

Procédure Adaptée.

**L'exécution du marché comporte une clause d'insertion par l'activité économique obligatoire en application des dispositions de l'article L2112-2 du Code de la commande publique.**

**3. Objet de la consultation**

Travaux de BÂTIMENT & VRD relatifs à l'opération de construction d'une Maison des Services au Public, rue Raphaël Nicole dans le bourg d'Iracoubo.

Les travaux feront l'objet d'une seule tranche de réalisation et sont répartis en huit (08) lots qui seront traités en lots séparés.

- Lot n°01 : Gros-œuvre
- Lot n°02 : 02a Charpente-Couverture / 02b Menuiseries bois
- Lot n°03 : Menuiseries aluminium
- Lot n°04 : Électricité – CF/cf
- Lot n°05 : Plomberie - Sanitaires
- Lot n°06 : Carrelage-Faïence-Cloisons-Peinture
- Lot n°07 : Terrassements - VRD
- Lot n°08 : Espace-verts

**4. Délai d'exécution**

Le délai global d'exécution est de dix (10) mois y compris la période de préparation de un (1) mois.

**5. Date prévisionnelle de début des travaux**

4ème trimestre 2020

**6. Justificatifs à produire**

Les justificatifs à produire quant aux qualités et capacités du candidat sont listés dans le Règlement de la Consultation.

**Niveau spécifique minimal exigé** : tel que mentionné dans le Règlement de la consultation.

Les candidatures, offres et documents de présentation associés seront entièrement rédigés en langue française, l'unité monétaire utilisée est l'euro.

Avant toute notification, le candidat auquel il est envisagé d'attribuer un marché devra produire les attestations et certificats délivrés par les administrations et organismes compétents prouvant qu'il a

satisfait à ses obligations fiscales et sociales, dont la liste est fixée par l'arrêté du 22 mars 2019 fixant la liste des impôts, taxes, contributions ou cotisations sociales donnant lieu à la délivrance de certificats pour l'attribution des contrats de la commande publique.

## **7. Critères de jugement**

Les offres seront jugées en fonction et dans l'ordre des critères pondérés suivants :

1. Valeur technique (capacité de l'entreprise par rapport aux travaux projetés) ; pondération : 50%
2. Prix ; pondération : 50%

## **8. Modalités de financement / paiement**

Voir documents de la Consultation

## **9. Lieu où l'on peut retirer le dossier d'appels d'offres**

Le Dossier de Consultation est disponible gratuitement, sur le profil d'acheteur (plateforme de dématérialisation) de la S.IM.KO. à l'adresse suivante :

<http://simko973.e-marchespublics.com>

## **10. Adresse où les offres doivent être transmises :**

Uniquement sous forme électronique (excepté les copies de sauvegarde qui se substitueront, en cas d'anomalie, aux dossiers transmis par cette voie), sur le profil d'acheteur :

<http://simko973.e-marchespublics.com>

## **11. Date limite de réception des offres**

**Lundi 26 octobre 2020 à 12h00**

## **12. Délai pendant lequel le soumissionnaire reste engagé par son offre**

Cent vingt (120) jours à compter de la date limite de réception des offres.

## **13. Renseignements d'ordre administratif et technique**

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront obligatoirement faire parvenir, au plus tard 15 jours avant la date limite de remise des offres, une demande par le biais du profil d'acheteur. Une réponse sera alors diffusée en temps utile à toutes les entreprises susceptibles d'être concernées.

## **14. Procédure de recours**

L'instance compétente pour les procédures de recours est le Tribunal de Grande Instance de Fort-de-France – 35, boulevard du Général de Gaulle – 97200 FORT-DE-FRANCE – Téléphone : 05 96 48 41 41 – Fax : 05 96 48 43 32.

Dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité appropriées, en cas de manquement aux obligations de publicité ou de mise en concurrence, toute personne ayant intérêt à conclure le contrat peut demander au juge de prendre toute mesure tendant à ce qu'il soit ordonné à la personne morale responsable du manquement de se conformer à ses obligations.

## **15. Organes de publication**

- . BOAMP
- . Plateforme de dématérialisation : <http://simko973.e-marchespublics.com>
- . Site [www.simko.fr](http://www.simko.fr) rubrique « Appels à concurrence » .

## **16. Date d'envoi à la publication chargée de l'insertion**

**Vendredi 02 octobre 2020**